

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 7 juillet à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 30 juin 2016.

Présents : BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence DOLLEY Alain (Pouvoir de Jean Michel BIDAUD), FAYE Jean Pierre, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LOURADOUD Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de Christine CHABANAT), PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis (suppléant de Bruno GARDELLE).

Excusés : BIDAUD Jean-Michel, CHABANAT Christine, GARDELLE Bruno, LENOBLE Monique, VERGNE Didier.

Absent : CAMBOU Stéphane, DEVAUX Nathalie, GANE Isabelle, GERY Claude, ROGER Edouard, SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : Gérard PONS.

Présents 23 / Votants 25

N° 51-2016 – Bibliothèque d'Eymoutiers : autorisation de signer le devis pour l'accessibilité de l'ascenseur

COMPTE RENDU DE DECISION DE BUREAU

Vu la délibération en date du 24 avril 2014 autorisant des délégations au Bureau Communautaire ;

Dans le cadre de ces délégations, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la décision de Bureau en date 9 juin 2016.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau communautaire que l'ascenseur de la Bibliothèque d'Eymoutiers n'est pas conforme aux normes en vigueur en matière d'accessibilité aux personnes handicapées.

La maintenance étant confiée à l'entreprise OTIS, un devis de mise aux normes leur a été demandé. Le montant des travaux s'élève à 18 086,36 € HT.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- D'APPROUVER le coût HT du projet désigné ci-dessus ;
- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer les devis correspondants avec l'entreprise OTIS.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- PRENNENT ACTE de cette décision de bureau.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le 8 juillet 2016
Le Président,
Jean Pierre FAYE